

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.025

L'An deux Mille Neuf, le 27 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 mars 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 mars 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. GUIARD représenté par M. MERLE
Mme MONNEREAU représentée par Mme BOURDEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SPORTIVES

RAPPORTEUR : M. COEURET

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Sports, qui s'est réunie le 16 Mars 2009, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission des Sports,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

<p><u>ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ECOLE LOUIS BOUCHET PRIMAIRE (USEP) 200,00 ○ ECOLE JULES FERRY PRIMAIRE (USEP) 200,00 ○ ECOLE L'YEUSE MATERNELLE (LES MINUSEPIENS) 200,00 ○ ECOLE MATERNELLE MAINE GEOFFROY - LES PETITS AMIS DE MAINE GEOFFROY (ECOLE JEAN PAPEAU) 200,00 ○ ECOLE MATERNELLE JULES FERRY (OCCE) 200,00 ○ ASSOCIATION SPORTIVE STE MARIE – ST JEAN BAPTISTE 350,00 ○ ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ZOLA (UNSS) 530,00 ○ ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DUNANT (UNSS) 530,00 ○ ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE CORDOUAN 776,00 ○ ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE DE L'ATLANTIQUE 776,00 	<p><u>3 962,00</u></p>
<p><u>ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ACCA (ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE ROYAN) 679,00 ○ TRIATH CLUB ROYANNAIS 9 960,00 ○ SURF CLUB DU PAYS ROYANNAIS 5 820,00 ○ TOURNOI DE L'OCEAN 970,00 ○ G.V. ROYANNAISE (GYMNASTIQUE VOLONTAIRE) 485,00 ○ ASSOCIATION DES 100 KM DE LA COTE DE BEAUTE 9 000,00 	<p><u>64 179,00</u></p>
<ul style="list-style-type: none"> ○ L'ENFANT ET L'EAU 388,00 ○ SHIN BUSCHIDO 970,00 ○ 17 SOUPAPES 970,00 ○ ASSOCIATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME ROYAN ATLANTIQUE 2 910,00 ○ APUPR (ASSOCIATION DES PLAISANCIERS ET USAGERS DU PORT DE ROYAN) 9 653,00 ○ PIGEON SPORT 194,00 ○ AERoclUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE 22 180,00 	

<u>ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC</u>	<u>143 487,00</u>
<u>OMNISPORTS</u>	
○ UNION ROC OMNISPORTS	7 372,00
○ AROC RIDERS	2 425,00
○ ENTENTE ROYAN ST GEORGES ATHLETISME	3 152,00
○ BALL TRAP ROYAN MARENNES OLERON	2 910,00
○ ROC BASKET	4 850,00
○ ROC BOXE	4 850,00
○ COTE DE BEAUTE CYCLISME	873,00
○ ROC CYCLO	630,00
○ ROC ESCRIME	6 305,00
○ ROC GOLF	6 790,00
○ ROC HALTEROPHILIE	5 820,00
○ ROC JUDO	4 365,00
○ ROC KARATE	970,00
○ ROC NATATION	9 700,00
○ ROC PELOTE BASQUE	2 425,00
○ ROC PLONGEE	5 305,00
○ ASSOCIATION SPORTIVE SQUASH ROYANNAIS	19 400,00
○ ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE	3 589,00
○ CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	
○ LES ARCHERS DU ROC	200,00
○ VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	22 310,00
○ CLUB DE TIR « LES MOUETTES »	12 610,00
○ LES MOUETTES DE ROYAN (GYM & TWIRLING)	9 700,00
○ SHRCB (SOCIETE HIPPIQUE ROYAN COTE DE BEAUTE)	970,00
○ SPORT POUR TOUS	970,00
○ HANDISPORT SAINTONGE ROYAN	1 940,00
○ ROYAN VTT RANDO	825,00
○ LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS	776,00
○ WEST QUARTER HORSES ASSOCIATION 17	1 455,00
<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>211 628,00 €</i>

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} avril 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT